



schéma régional biomasse

Réunion de la Commission d'élaboration

*Réunion de lancement de la démarche
10 mars 2017 - Nantes*

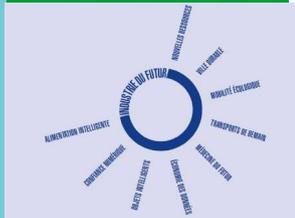
Points abordés

- Accueil par Mme Bonneville, directrice de la DREAL et M. Gérault, conseiller régional, délégué à l'environnement, la transition énergétique, la croissance verte et le logement.
- Éléments de contexte
- Présentation des objectifs du schéma régional biomasse, le cadre réglementaire et le périmètre couvert.
- L'articulation avec les autres plans en cours (forêt-bois et déchets).
- Modalités d'élaboration proposées et calendrier.
- Questions/réponses.

La biomasse, une ressource à fort potentiel

Des politiques publiques convergentes : vers une utilisation accrue des ressources en biomasse :

- Stratégie bioéconomie pour la France : produire de la valeur ajoutée en France à partir des ressources biomasse (alimentaire, matériaux bois et bio-sourcés, chimie végétale, énergie...),
- Nouvelle France Industrielle : contrats de filières, PIA,...
- Stratégie nationale bas-carbone : vers une économie bas-carbone, développement de l'économie circulaire ;
- Transition énergétique, politiques énergie-climat: développer les énergies renouvelables à base de biomasse.



Une priorité des usages affirmée par ces différentes politiques

1

Satisfaction des besoins alimentaires

Cultures non alimentaires limitées :
7 % maxi incorporation Biocarburants
15 % maxi cultures permanentes en méthanisation



2

Matériaux et Chimie :

priorité majeure de
l'économie bas-carbone



3

Énergie :

Lorsque l'usage matériau est déjà satisfait
et laisse de la ressource disponible pour
un usage énergétique



Sur le volet énergie : une ambition nationale forte pour la biomasse

- Loi sur la transition énergétique
- Programmation pluri-annuelle de l'énergie (décret du 27 octobre 2016)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables : **augmenter la part des énergies renouvelables, qui était de près de 15% en 2014, à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030.** En 2030, les énergies renouvelables représenteront 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz.

- Atteindre une part de **3% des poids lourds roulant au GNV** en 2023.
- Viser un **objectif d'incorporation pour les biocarburants avancés de 1,6 % en 2018 et 3,4% en 2023 pour l'essence, et de 1 % en 2018 et 2,3% en 2023 pour le gazole**, sous réserve qu'un ensemble de conditions soient réunies.

Objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables biomasse

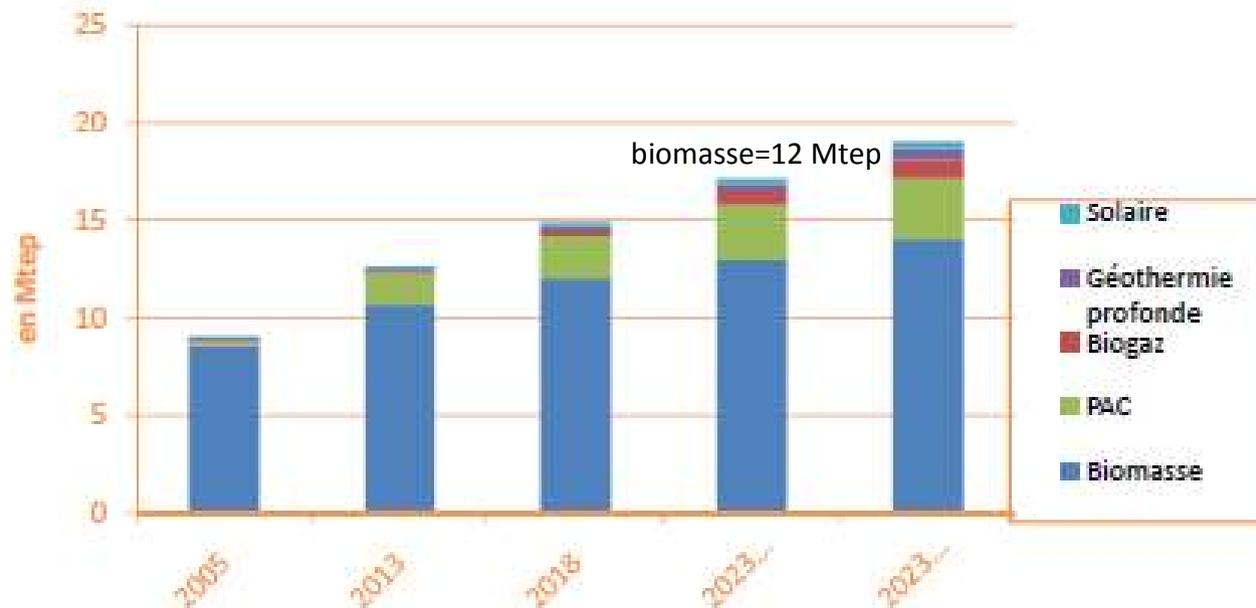
Pour la production électrique :

Filière	Situation à fin 2015	Objectifs PPE 2018	Objectifs PPE 2023
Éolien terrestre	10,3 GW	15 GW	21,8 à 26 GW
Solaire PV	6,2 GW	10,2 GW	18,2 à 20,2 GW
Hydraulique	25,4 GW	25,3 GW	25,8 à 26,1 GW
Éolien en mer posé	/	500 MW	3 GW + 0,5 à 6 GW de projets attribués, sous conditions
Énergies marines	/	/	100 MW + 200 à 2000 MW de projets attribués, sous conditions
Bois-énergie	400 MW	540 MW	790 à 1040 MW
Méthanisation	~70 MW	137 MW	237 à 300 MW

Objectifs nationaux (suite)

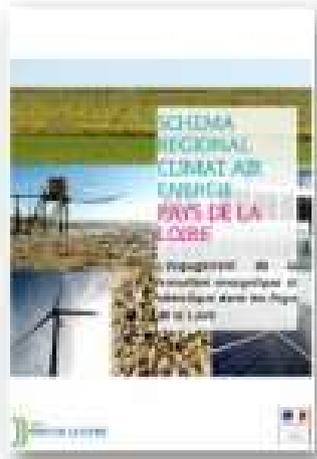
Pour la production de chaleur :

Objectifs PPE : consommation finale de chaleur par filière

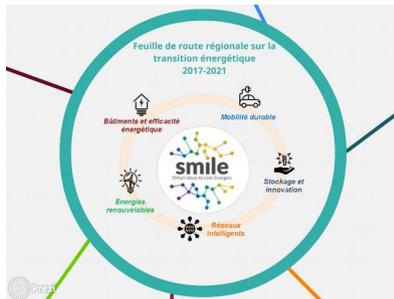
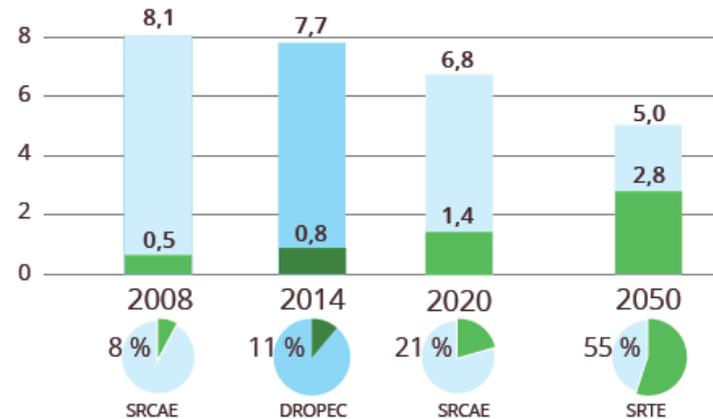


- Favoriser la **densification massive des réseaux** et la création de nouveaux réseaux de chaleur et de froid, afin de multiplier par 5 la quantité d'énergie renouvelable et de récupération livrée par les réseaux d'ici 2030 (et par 2 d'ici 2023).

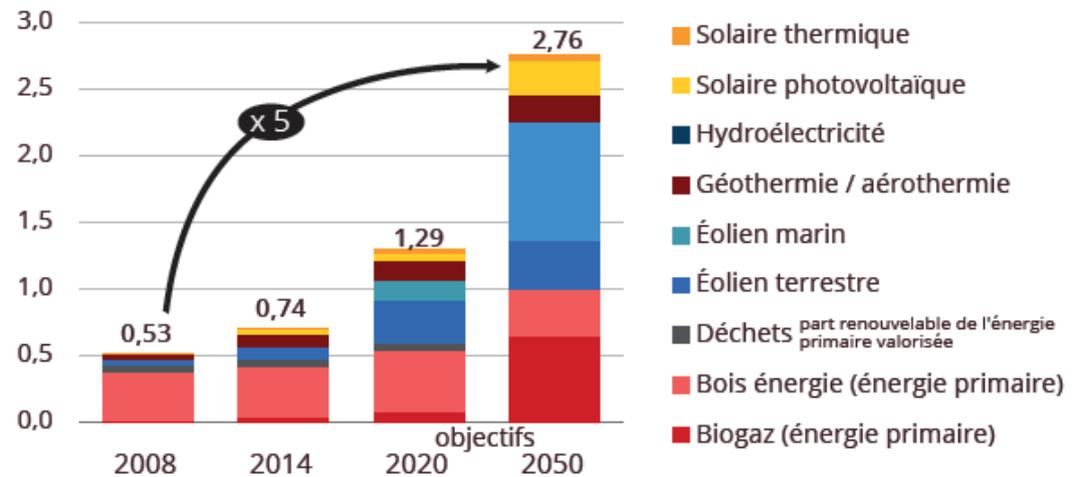
Les objectifs régionaux



Évolution de la production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (Mtep)



Production d'énergies renouvelables par type d'énergie (Mtep) hors biocarburants



La nécessité d'évaluer les gisements de biomasse pour l'énergie

- Mieux cerner les types et quantités de biomasse disponibles pour l'énergie
- Développer l'offre en biomasse
- Minimiser les tensions du marché
 - Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse
 - sa déclinaison régionale : le schéma régional biomasse

La stratégie nationale de mobilisation de la biomasse

- version projet du 16/12/16 consultable
- Estimation des gisements disponibles à l'échelle nationale et proposition de déclinaison régionale

- Objectifs nationaux de mobilisation

avec ces objectifs : 100 % des besoins hors méthanisation de la PPE 2023 référence sont assurés sans importation et 65 % des besoins pour la PPE 2023 scénario haut .

100 % des besoins méthanisation couverts pour les deux scénarios 2023

- Itérations entre national et régional : ajustement des objectifs nationaux en fonction des travaux des SRB

Objectifs du schéma biomasse



- Loi sur la transition énergétique (art.197)
- décret d'application du 19 août 2016

« Il détermine les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infra-régionale pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment des espaces agricoles et forestiers, [de la hiérarchisation des usages, du respect des enjeux environnementaux, de l'exploitation raisonnée de la ressource et de l'intérêt économique des différents secteurs] »

Le contenu du SRB

- VOLET 1 : Une analyse de la situation

Un état des lieux des gisements de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique

Les leviers et contraintes pour leur mobilisation

Les volumes actuels consommés pour les usages énergétiques

Les politiques/mesures actuelles ayant un impact sur l'évolution des ressources et leur mobilisation.

- VOLET 2 : des objectifs quantifiés et des orientations

Des objectifs quantifiés de mobilisation de ressources biomasse pour l'énergie, aux horizons de la PPE : 2018-2023-2030-2050

Des mesures et orientations régionales (ou infra) permettant d'atteindre les objectifs.

+ une évaluation environnementale

+ un retour vers le niveau national (compilation des objectifs régionaux pour ajustement des politiques nationales)

Le périmètre biomasse méthanisation



Effluents agricoles



Biodéchets ménages, restauration, GMS,...



Résidus/déchets agricoles



Déchets verts, élagages, refus compostage



Cultures intermédiaires CIVE



Déchets des industries agro-alimentaires, aquaculture, ...

Le périmètre biomasse combustion



Bois fin de vie (palettes, bois non souillé)



Connexes scieries et industries du bois

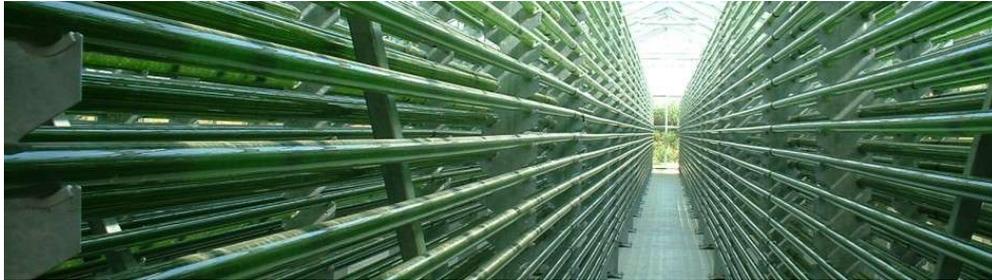


Bois forêt, plaquettes forestières, ...



Bois bocager, haies

Le périmètre biomasse carburants



Micro-algues



Cultures ligno-cellulosique : miscanthus, switchgrass..)



Biocarburants

1^{ère} génération

Issus de produits alimentaires (blé, maïs, betteraves, colza) via des processus techniques simples

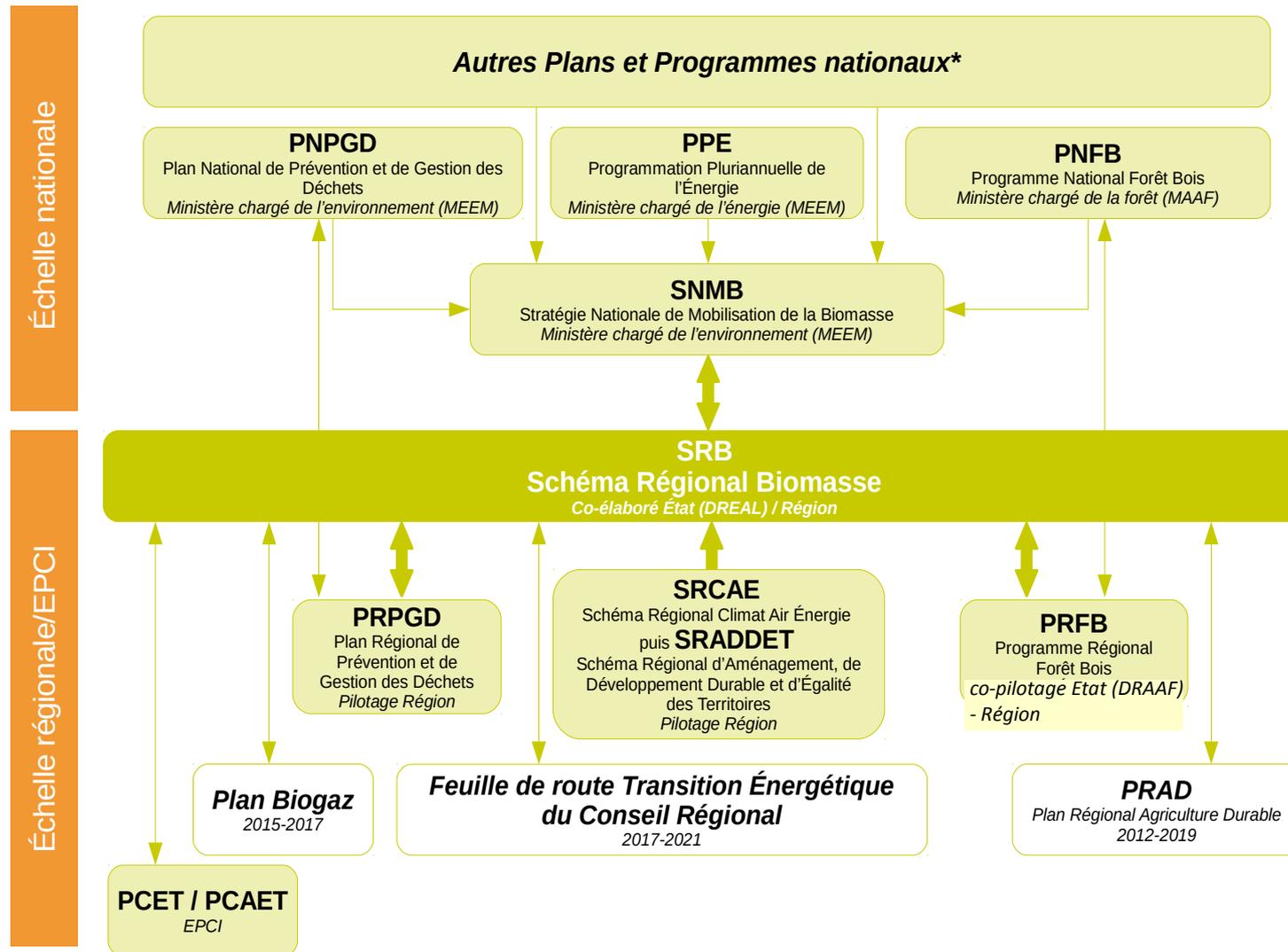
2^{ème} génération

Issus de sources ligno-cellulosiques (bois, feuilles, paille, etc.) à partir de processus techniques avancés : meilleur bilan énergétique et environnemental.

3^{ème} génération

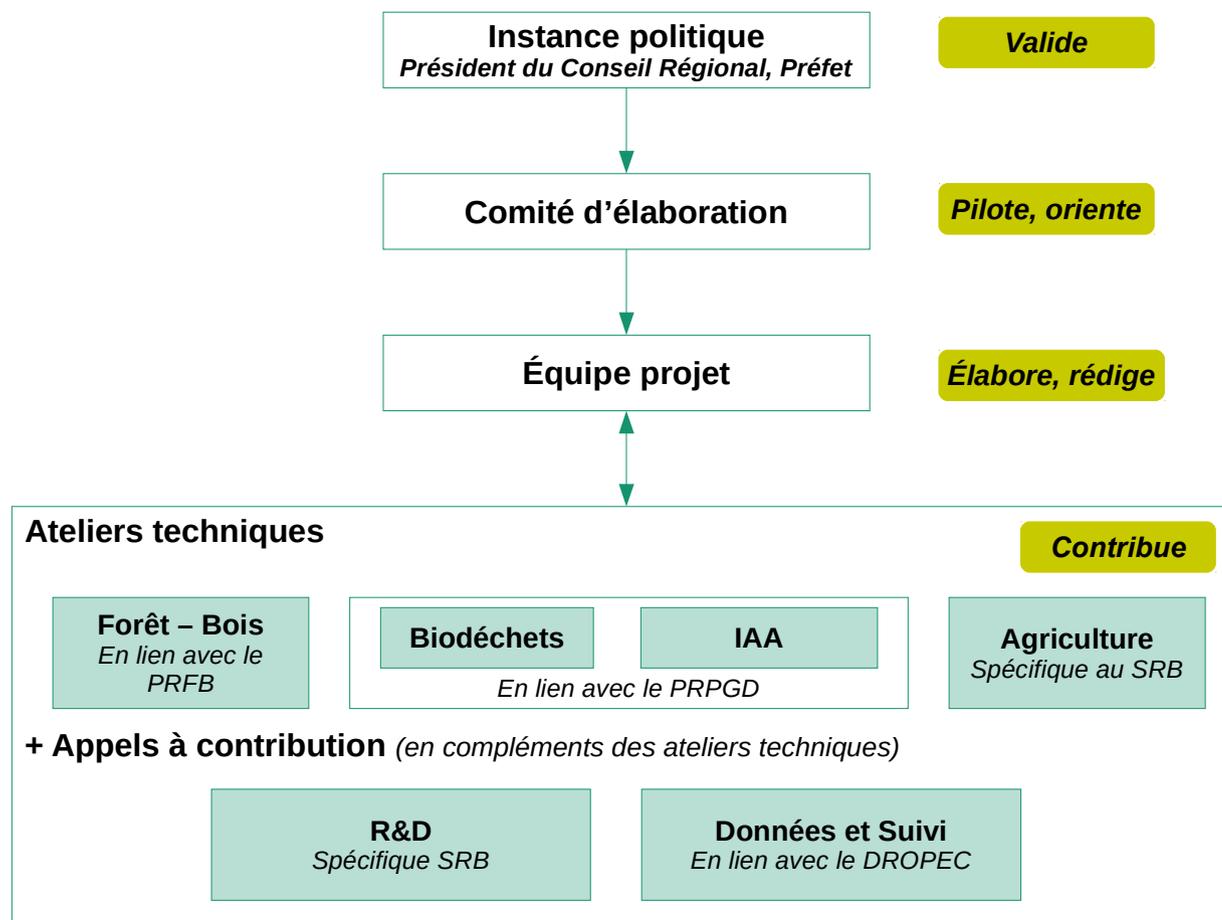
Produits par des micro-organismes, en s'affranchissant de la contrainte du sol : encore au stade de la recherche.

Articulation SRB et autres plans



* Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), Plan de programmation des ressources, Stratégie nationale de la bio-économie, Plan national d'adaptation au changement climatique, Stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire, Stratégie nationale pour la biodiversité

Modalités d'élaboration proposées



Équipe projet : DREAL, DRAAF, ADEME, Conseil Régional

Le calendrier proposé

- Comité d'élaboration : mars-juin-octobre 2017
- Ateliers techniques : entre avril et juin 2017
- 1^{er} projet de SRB pour octobre 2017
- Recueil de l'avis de l'autorité environnementale (délai 3 mois)
- Phase de concertation et consultation du public par internet
- Finalisation (arrêté préfectoral + délibération du Conseil régional) : 1^{er} trimestre 2018